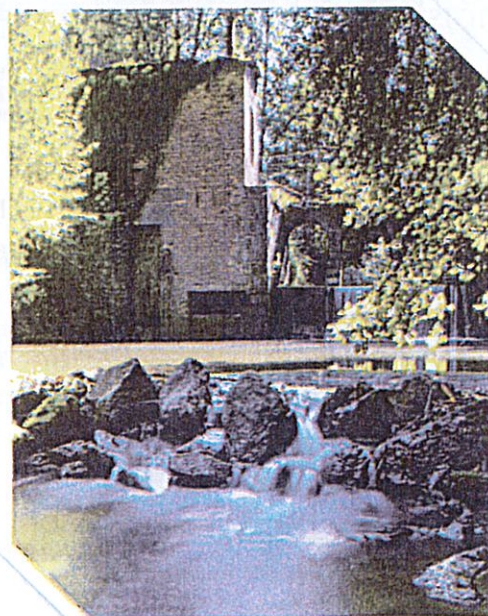


ACTUALITÉS VÉDASTIENNES

AVRIL 2026- N°2



Les vannes sur l'Hogneau (chemin Lucq)



Mot du Maire

Je souhaite vous adresser un immense Merci pour votre mobilisation lors des élections municipales.

Vous avez été nombreux à vous déplacer, à échanger, à vous exprimer, et cette participation forte montre à quel point notre village est vivant et attaché à son avenir.

Je vous remercie également, du fond du cœur, pour la confiance que vous m'avez accordée Être choisi pour vous représenter est à la fois une fierté et une responsabilité que je prends avec beaucoup d'engagement et d'humilité.

Depuis les premiers jours, avec l'équipe municipale, nous sommes à pied d'œuvre, sur le terrain, à votre écoute, pour comprendre, agir et faire avancer concrètement les projets qui comptent pour notre commune.

Notre volonté est forte : entreprendre et faire avancer notre village. Toutefois, nous devons également composer avec un contexte national qui s'impose à nous, notamment les décisions de l'état et les échéances à venir, qui peuvent influencer nos marges de manœuvre.

Cela ne remet en rien notre détermination à avancer avec pragmatisme et responsabilité, au service de tous.

Notre engagement reste intact, être proches de vous, disponibles, et faire vivre un village dynamique, solidaire et agréable pour chacun.

Eric HIROUX

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 27 Mars 2026

Membres présents : MM. HIROUX Eric - WATTIEZ Patrice – BARNAS Frédéric – MALENGREAUX Olivier – MOREAUX-PLUCHART Dany - PREUX Benoit - CAVRO Christophe -

Mesdames : BOEZ Marie-Laure - CARABIN Marie-Odile – NICOLAS Clarisse – COPY Aurélie – WAXIN Isabelle – DESTOMBES-CAFFIN Béatrice – COGEZ Elodie

Absents avec procuration :

M. FERRY Stéphane à M. WATTIEZ Patrice

Absents excusés :

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

La séance est ouverte à 19 heures 30.

* Lecture du compte-rendu de la réunion du 16/01/2026.

Aucune objection n'étant relevée, le compte-rendu est approuvé.

- CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES :

COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION TRAVAUX VOIRIES RESEAUX	COMMISSION CIMETIERE	COMMISSION ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	COMMISSION COMMUNICATION	COMMISSION VIE LOCALE ANIMATIONS INTERGENERATIONS
ADJOINT DELEGUE	ADJOINT DELEGUE	ADJOINT DELEGUE	ADJOINTE DELEGUEE	ADJOINTE DELEGUEE	ADJOINTE DELEGUEE
WATTIEZ PATRICE	CAVRO CHRISTOPHE	WATTIEZ PATRICE	NICOLAS CLARISSE	NICOLAS CLARISSE	CARABIN MARIE ODILE
	Conseiller délégué			Conseillère déléguée	Conseillère déléguée
	BARNAS FREDERIC			COGEZ ELODIE	DESTOMBES CAFFIN BEATRICE
MEMBRES	MEMBRES	MEMBRES	MEMBRES	MEMBRES	MEMBRES
BOEZ BIZET MARIE LAURE	MOREAUX PLUCHART DANY	CAVRO CHRISTOPHE	COGEZ ELODIE	MALENGREAUX OLIVIER	BOEZ BIZET MARIE LAURE
MOREAUX PLUCHART DANY	BOEZ BIZET MARIE LAURE	BARNAS FREDERIC	COPY AURELIE	FERRY STEPHANE	MALENGREAUX OLIVIER
DESTOMBES CAFFIN BEATRICE	PREUX BENOIT	WAXIN ISABELLE	WAXIN ISABELLE		FERRY STEPHANE
NICOLAS CLARISSE	COGEZ ELODIE				COPY AURELIE

- NOMINATION D'UN GRAND ÉLECTEUR SIDEN-SIAN : (eau potable, gestion des eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie)

Monsieur CAVRO Christophe a été désigné en qualité de grand électeur chargé de participer à la constitution du collège départemental ou d'arrondissement au titre des compétences suivantes : « eau potable », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », « Défense Extérieure contre l'incendie ».

- DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU JURY CRIMINEL :

Monsieur MALENGREAUX Olivier a été désigné pour représenter la commune de SAINT-WAAST-LA-VALLÉE lors du tirage des jurés criminels, lors du tirage au sort en vue de la désignation de deux citoyens, organisé chaque année à Bellignies.

- DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE :

Monsieur WATTIEZ Patrice est désigné en qualité de correspondant défense.

Placé sous l'autorité du maire, cette fonction consiste :

- à relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation,
- à informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement),
- à contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté,
- à participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits.

- DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :

Monsieur MOREAUX-PLUCHART Dany est désigné membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission est chargée de veiller à la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

Elle statue sur les recours formés par les électeurs à l'encontre des décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire.

- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU PARC NATUREL RÉGIONAL :

Le délégué titulaire ou son suppléant sont chargés :

- de représenter la commune auprès du Parc Naturel Régional et d'assurer le lien entre les 2 entités.
- Ils ont pour mission d'informer les habitants,
- de participer aux décisions stratégiques du Parc et de s'impliquer dans les projets menés conjointement par le Parc et la commune,

Délégué Titulaire : Madame BOEZ-BIZET Marie-Laure

Délégué suppléant : Monsieur MOREAUX-PLUCHART Dany

- DÉLIBÉRATION SUR LA FIXATION DES INDEMNITÉS MAIRE, ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, pour une commune de 500 à 999 habitants, et conformément à la loi du 22 décembre 2025, l'indemnité de fonction du Maire est fixée de plein droit à 44.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, il précise également que l'indemnité maximale pouvant être attribuée à un adjoint s'élève à 11.77 % du même indice. Toutefois, monsieur le maire émet son souhait de maintenir les taux appliqués lors du précédent mandat.

Il indique par ailleurs son souhait que l'enveloppe indemnitaire restante soit répartie au bénéfice des conseillers délégués.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer, monsieur MOREAUX-PLUCHART Dany propose que cette délibération fasse l'objet de deux votes distincts :

- 1^{er} vote : Sur l'indemnité de fonction inférieure au barème légal de la loi du 22/12/2025 pour le maire et les adjoints :

POUR : 15	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
------------------	-----------------------	-------------------

- 2^{ème} vote : Montant des indemnités allouées :

POUR : 13	ABSTENTION : 0	CONTRE : 2
------------------	-----------------------	-------------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués aux taux suivants :

- maire : 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 10.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseillers délégués : 2.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- DÉLIBÉRATION AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2122-22 et L2122-23, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de bonne administration de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat, les délégations prévues par les textes en vigueur.

- DÉLIBÉRATION SUR L'ATTRIBUTION DES 2 LOGEMENTS : 1 chemin des douze Saules et 9 place Louise Thuliez :

La parole est donnée à Mme BOEZ-BIZET Marie-Laure qui présente à l'assemblée les demandes concernant les deux logements à la nouvelle équipe.

Mme BOEZ-BIZET Marie-Laure en charge du dossier avait pris contact avec l'étude de Maître LETURGIE Stéphanie afin d'obtenir les baux relatifs à ces biens immobiliers.

Monsieur le Maire explique que, dans l'intérêt de la commune, il est préférable de confier la rédaction et la sécurisation des baux à un notaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier mandat à Maître LETURGIE Stéphanie, notaire à Bavay, afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en location des biens immobiliers situés au N° 1 Chemin des Douze Saules et au N°9 Place Louise Thuliez et fixe le montant du loyer :

- 1 Chemin des douze Saules : 500 €
- 9 Place Louise Thuliez : 650 €

- DIVERS :

- Il est proposé que chaque adjoint en charge des commissions (finances), (travaux), (enfance, éducation), (animations), (cimetière) organise dans les plus brefs délais une première réunion avec les conseillers désignés au sein de son groupe de travail. Cette démarche vise à favoriser une meilleure coordination et à assurer un suivi efficace de l'ensemble des dossiers.



avec les pièces suivantes :

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Votre enfant est né en 2023, ou nouvellement arrivé dans la commune, pensez à l'inscrire pour la rentrée 2026-2027

Rendez-vous en mairie :

**le Vendredi 22 Mai 2026
de 13 H 00 à 17 H 00**

ou

**le Samedi 30 Mai 2026
de 9 H 00 à 12 H 00**

Pièces d'identité des responsables légaux ;

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement avec justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Certificat de radiation si l'enfant était précédemment scolarisé dans une autre école ;
- En cas de divorce ou de de séparation : copie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

A défaut, fournir l'attestation de paiement CAF du mois en cours.

Une fois l'inscription validée par la mairie, un rendez-vous avec la directrice de l'école sera nécessaire pour effectuer l'admission définitive de votre enfant à l'école.

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 17 Avril 2026

Membres présents : MM. HIROUX Eric - WATTIEZ Patrice –MALENGREAUX Olivier –PREUX Benoit - CAVRO Christophe - FERRY Stéphane

Mesdames : CARABIN Marie-Odile – NICOLAS Clarisse - WAXIN Isabelle - COGEZ Elodie

Absents avec procuration :

Mme BOEZ Marie-Laure à M. CAVRO Christophe

M. BARNAS Frédéric à M. WATTIEZ Patrice

Mme DESTOMBES-CAFFIN Béatrice à M. HIROUX Eric

M. MOREAUX-PLUCHART Dany à Mme WAXIN Isabelle

Absents excusés : Mme COPY Aurélie

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 14

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame COGEZ Elodie est nommée secrétaire de séance.

* Lecture du compte-rendu de la réunion du 27/03/2026.

Aucune objection n'étant relevée, le compte-rendu est approuvé.

- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025, AFFECTATION ET REPRISE DES RÉSULTATS AU BUDGET 2026 :

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire en exercice présente le compte financier unique, toutefois, il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle celui-ci est examiné, ni prendre part au vote. En conséquence, monsieur le Maire invite le conseiller le plus âgé présent, à savoir M. MALENGREAUX Olivier, à présenter les résultats de clôture de l'exercice 2025.

M. MALENGREAUX Olivier expose les différents éléments du compte financier unique au conseil et présente le résultat de l'exercice de clôture 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement : Dépenses : **161 246.26 €** ; Recettes : **127 694.13 €**

Reste à réaliser en dépenses : **67 515.81 €**

Reste à réaliser en recettes : **45 985.33 €**

Fonctionnement : Dépenses : **458 247.65 €** ; Recettes : **537 346.83 €**

Affectation en report : 262 879.04 €

Il est demandé à M. le maire de se retirer de l'assemblée au moment du vote du compte financier unique. Après l'exposé de M. MALENGREAUX Olivier et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, soit 12 voix le compte financier unique du budget de la commune pour l'année 2025.

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

M. le Maire présente au conseil municipal les taux notifiés aux produits prévisionnels ainsi que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Il appartient au conseil de fixer les taux d'imposition 2026, M. le Maire propose de maintenir les taux en vigueur, sans augmentation.

Taux (2026)	
Foncier Bâti	29.58 %
Foncier Non Bâti	44.04 %
Taxe d'habitation	10.60%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, (14 voix) d'approuver les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

- BUDGET PRIMITIF 2026 :

Mme MASSON Sylvie, secrétaire de mairie, présente les différents chapitres du budget, tels qu'examinés lors de la commission des finances du 11 Avril, et répond aux questions des conseillers municipaux.

- Les projets d'investissement en cours à finaliser :

- Isolation des combles, réfection des plafonds et luminaires de l'école, remplacement des fenêtres arrière de la classe maternelle
- Démolition du mur de l'enceinte « caveau Lucq » cimetière
- Reprise des concessions abandonnées au cimetière

- Les nouveaux projets d'investissement retenus :

- Réfection du chemin des boules sur 900 mètres
- Travaux toiture de l'école

Le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- en fonctionnement : 775 180.04 €
- en investissement : 386 585.09 €

M. le Maire soumet ensuite le budget au vote et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, soit 14 voix le budget primitif 2026. M. le Maire remercie Mme MASSON Sylvie pour la qualité de son travail ainsi que les réponses apportées aux différentes interventions.

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commission a pris connaissance des dossiers de demandes de subventions transmis par les associations. Mr Moreaux a évoqué la possibilité de surseoir, à titre exceptionnel cette année, aux documents demandés. Mme Destombes a exprimé le souhait de ne plus attribuer de subventions de faible montant auprès de structures nationales (total 2025 : 276 € pour 8 structures).

En accord avec Mr le Maire et les adjoints, il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe de 2430€ au titre des subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé au compte 65748. C'est uniquement cette inscription qui fera l'objet de la délibération.

L'ensemble des associations Védastiennes seront prochainement invitées à un échange avec M. le Maire et ses adjoints afin de clarifier le sens des documents demandés, mais également de permettre à chacun d'exprimer

ses attentes et ses besoins, qu'ils soient ceux des structures, de la municipalité ou des habitants, dans l'objectif de favoriser l'animation du village.

Le conseil sera amené à délibérer à nouveau lors de prochaine séance sur le montant des subventions attribuées à chaque structure. Il apparaît nécessaire d'anticiper ce temps d'échange, initialement prévu plus tard dans l'année, afin de permettre une meilleure concertation.

Concernant la délibération, Mme WAXIN Isabelle, M. MOREAUX-PLUCHART Dany (pouvoir à Mme WAXIN) et M. WATTIEZ Patrice ne prennent pas part au vote, en raison de leur intérêt au titre de leurs fonctions au sein des associations susceptibles de bénéficier d'une subvention.

(Le nombre de votants est donc diminué de 4).

POUR : 8	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------------	-----------------------	-------------------

- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil est invité à proposer une liste de 24 noms, les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants seront ensuite désignés par le Directeur régional des Finances Publiques.

- RETOURS DES COMMISSIONS :

***La commission des finances s'est réunie le 11 avril 2026 en mairie**

La commission a proposé en accord avec M. le Maire d'établir le budget primitif 2026 en maintenant les taux 2025 à savoir :

Foncier Bâti : 29,58 %
Foncier Non Bâti : 44,04 %
Taxe Habitation : 10,60 %

Il est précisé, que ces taux n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années.

Comme habituellement le budget primitif a été élaboré sur la base des recettes certaines, sans intégration des recettes aléatoires afin de préserver des marges de gestion en cours d'année d'exercice. Il est également rappelé que les subventions allouées et sollicitées devraient être en baisse par rapport aux exercices précédents.

*** Commission vie locale, animations, intergénération : Mme CARABIN Marie-Odile Réunion du 2 Avril 2026 :**

La commission a acté le lancement de l'opération « St Waast en fleurs » : dont la distribution est prévue **le samedi 25 avril 2026**

Elle a également arrêté la date du repas des aînés, fixé **le dimanche 11 Octobre 2026**

La commission prévoit de se rendre prochainement au domicile des seniors afin de recueillir leurs attentes et besoins

*** Commission des travaux : M. CAVRO Christophe**
Réunion du 4 Avril 2026

M. CAVRO Christophe a présenté aux nouveaux conseillers un état des lieux des différents bâtiments

communaux. Cette réunion a également permis d'engager un échange sur le fonctionnement de la commission « travaux et voiries » et sur les projets en cours et à venir. Elle a notamment servi à évoquer les perspectives d'intervention, et à identifier les principaux projets à programmer sur le mandat.

*** Commission cimetière : M. WATTIEZ Patrice**
Réunion du 13/04/2026

Lors de cette commission, il a été rappelé l'historique des travaux réalisés au cours du dernier mandat, notamment :

La création du règlement intérieur du cimetière

La mise en place des cavurnes et du cheminement vers le jardin du souvenir

Reprise des concessions avec en préalable la création d'un l'ossuaire.

Révision des tarifs des concessions avec la suppression de la concession perpétuelle, CM du 10/10/2025 :

Le 20/04 l'affichage au cimetière et en mairie sera retiré et que le délai de 1 an devra être respecté avant toute reprise des concessions concernées.

La commission se réunira de nouveau prochainement afin d'effectuer une visite du cimetière et d'identifier les prochaines concessions susceptibles d'être reprises.

Elle a rappelé la nécessité de maintenir un nombre suffisant d'emplacements disponibles afin de répondre aux besoins des administrés, ce qui implique l'inscription des crédits nécessaires au budget.

L'entreprise Joachim est intervenue pour la démolition du mur du « Caveau Lucq », permettant à terme la reprise des monuments faisant l'objet « d'un constat d'abandon » et l'aménagement de nouveaux emplacements sur cette parcelle.

La commission devra également se pencher sur les questions liées à l'entretien du cimetière.

Une proposition de révision des tarifs sera également effectuée (ou maintien des tarifs actuels) par la commission et soumise à la délibération du conseil en fin d'année.

- EMPLOIS COMMUNAUX :

* Au regard de la fin de contrats à durée déterminée de deux agents communaux au 19 Mai 2026 et de l'impossibilité de les reconduire dans les mêmes conditions, le conseil municipal décide la création de deux emplois permanents d'adjoint technique contractuel, à durée déterminée de trois ans, à compter du 20 Mai 2026.

* **Contrats école :** les 2 contrats uniques d'insertion (CUI) conclus à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 9 mois au lieu des 12 mois habituels dans le cadre de la nouvelle mesure gouvernementale, arriveront à échéance le 31/05/2026. Afin d'assurer la continuité du service jusqu'à la fin de l'année scolaire, il est nécessaire de mettre en place deux contrats à durée déterminée d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} juin au 3 juillet 2026.

- REUNION D'INFORMATION SUR LE FRELON ASIATIQUE :

Le 18 avril à 10 heures, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Rucher École du Quercitain à l'initiative des communes de Saint Waast la Vallée et de L'Orée de Mormal à la Mairie de Saint Waast la Vallée afin de savoir comment mieux lutter contre la prolifération de frelons asiatiques.

Une cinquantaine de personnes a répondu présent à cette invitation qui avait pour but d'aborder les thèmes suivants :

- Informations sur le frelon asiatique, son cycle de vie, les autres abeilles / frelons européens / guêpes
- Le piégeage de printemps, son intérêt (supprimer les fondatrices, et donc les nids au tout début de leur installation)
- Les risques d'un mauvais piégeage si non maîtrisé
- Le suivi tout au long de l'année
- Les différents types de pièges, la densité de piégeage souhaitable, le suivi des pièges, la responsabilité de chacun face à cette démarche, les différents prix sur le marché
- La liste des professionnels référencés pour la destruction des nids

À l'issue de cette réunion les deux maires ont décidé d'établir un plan d'action intercommunal au niveau du Pays de Mormal et en collaboration avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et d'informer la population des dispositions prises dans les meilleurs délais.



- RETOUR EN IMAGES : Saint-Waast-la-Vallée en fleurs !

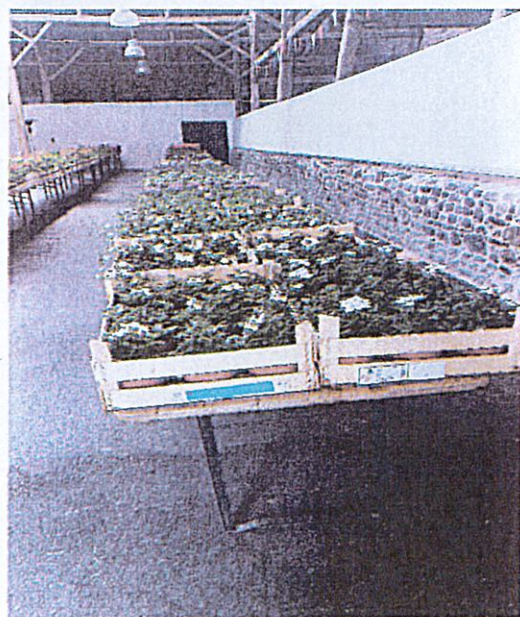
Ce samedi 25 Avril s'est tenue la distribution annuelle des fleurs, un rendez-vous attendu qui marque le retour des beaux jours dans notre commune. 🌻

Grâce au dispositif de commande groupée et à la participation financière de la Mairie, cette opération a permis de distribuer pas moins de **1 906 plants** pour embellir vos jardins et balcons.

🌻 Une logistique impressionnante :

- 810 géraniums
- 303 surfinias
- 286 zonals
- 307 bacopas
- 200 verveines
- ... et 68 sacs de terreau !

🌻 Remerciements :





La municipalité tient à remercier **l'ensemble des personnes mobilisées (élus, agents et bénévoles)** qui ont donné de leur temps pour assurer le bon déroulement de cette matinée.

Et un grand merci aux **Serres de Bavay** pour la qualité de leur production.

✂ À vos jardins !

Le cadre de vie est l'affaire de tous et nous avons hâte de voir notre village se parer de ses plus belles couleurs.

- DÉMOLITION DU MUR D'ENCEINTE « CAVEAU LUCQ » AU CIMETIERE :

